



RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION d'ethnographie régionale

Collection « Lardy »

PROCÈS-VERBAL

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Provenance de la collection

La collection d'ethnographie régionale dite « Lardy » a été acquise par la Communauté d'Agglomération de Niort en 2002. Depuis le 1^{er} janvier 2014 la gestion est transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais. La famille Lardy, donatrice, est originaire d'Ardin.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
26.06.2015

A handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.

Identification/nature/typologie

La collection comporte seize items :

TYPE	N° INVENTAIRE
Bonnet d'enfant	002.7.1/002.7.4/002.7.5/002.7.6
Fond de coiffe	002.7.2/002.7.3/002.7.9/002.7.10/002.7.11/002.7.13/002.7.14/002.7.15
Élément de coiffe	002.7.7/002.7.8/002.7.12
Vannerie	002.7.16(1et2)

Constat d'état

La collection est en bon état

Localisation

Les seize items sont conservés dans la réserve textile/orfèvrerie au R-1 du musée Bernard d'Agesci.

Récolement

Le récolement a été effectué en février 2014 en procédant à la vérification des seize dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro sur laquelle les seize items sont enregistrés. Le marquage, réalisé selon la technique encre de Chine sur galon de coton sergé cousu a été vérifié et aucun manque n'a été constaté. Le numéro 002.7.16 est marqué avec une étiquette à fil. Une photographie numérique a été réalisée pour chaque item et a été ajoutée à la base documentaire de la base de données AlienorWebPro. Le récolement a été réalisé par Fabienne Texier, attachée de de conservation.

Conclusion

Bilan : seize items ont été vus lors de ce récolement, ce qui correspond à la totalité de la collection.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy


Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

26.06.2015